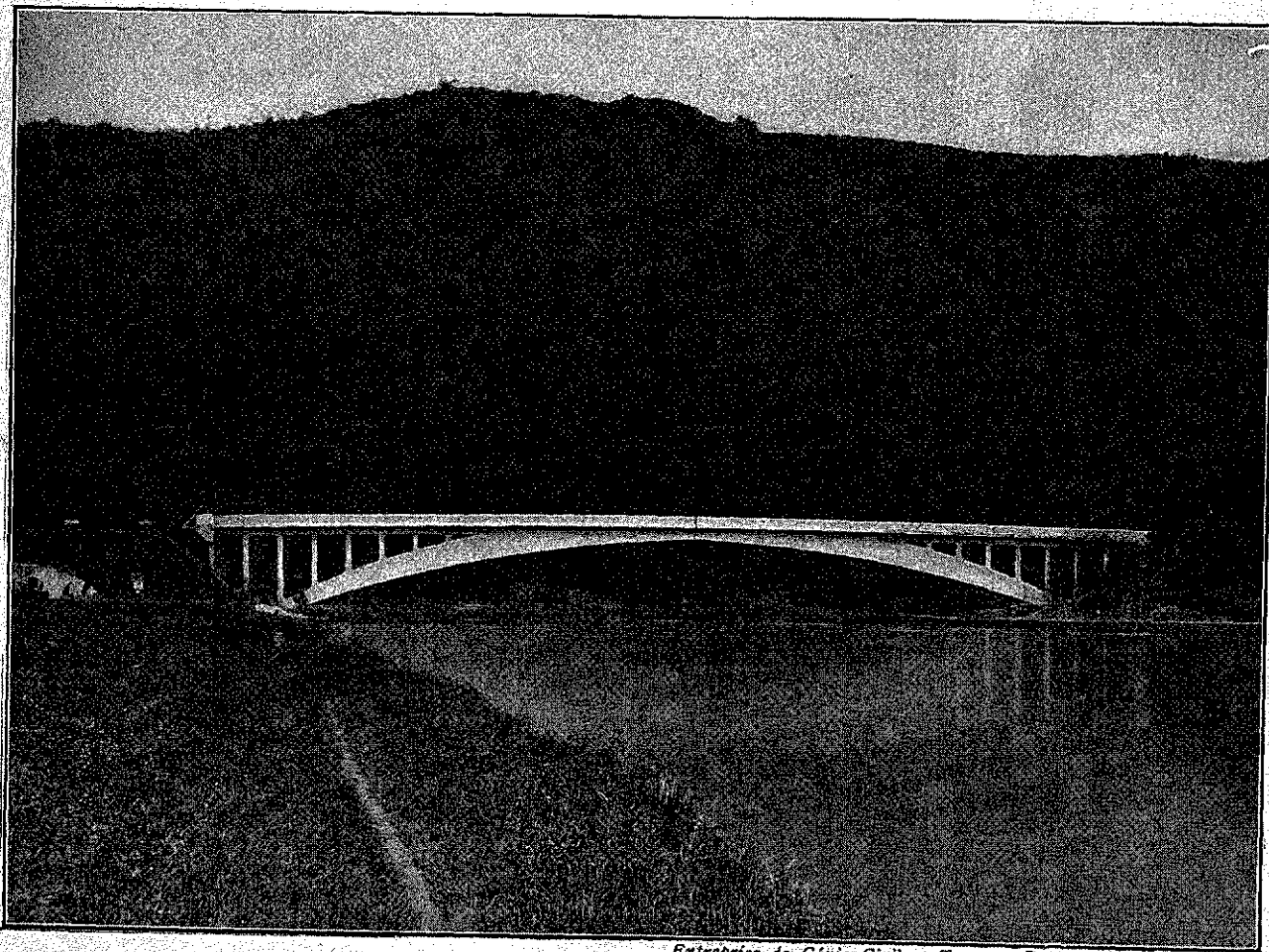


ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES & DES MINES

BULLETIN
DU

P.C.M.

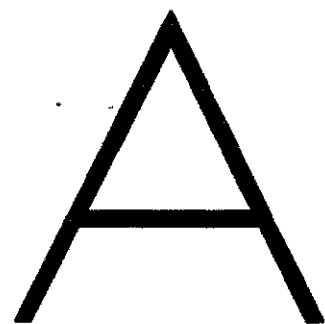
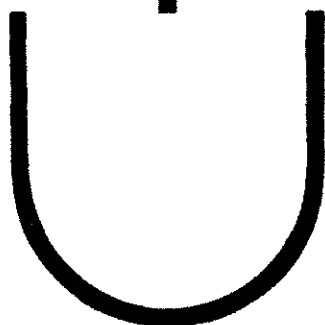
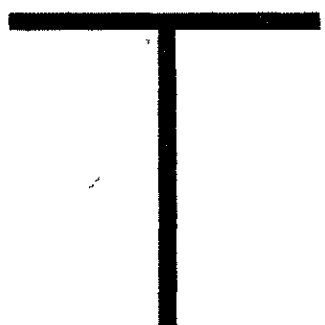
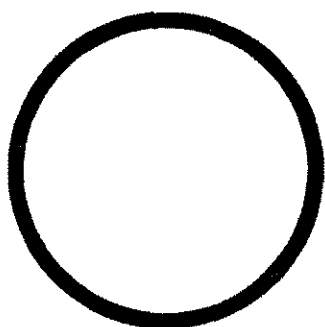
SIÈGE SOCIAL
ÉCOLE NATIONALE DES PONTS & CHAUSSEES
28, Rue des Saussaies, PARIS



Entreprise de Génie Civil et Travaux Publics à Lens

PONT SUR LA MEUSE A LAIFOUR

(Dans le fond, les roches légendaires dites « des Dames de Meuse »)



L'Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier (OTUA) est un organisme d'études techniques, patronné par le monde français de l'acier.

L'OTUA ne poursuit pas de but commercial, son action est bénévole et gratuite.

L'OTUA étudie et fournit gratuitement toute documentation utile concernant les travaux publics exécutés par l'emploi systématique de l'acier, tels que :

Palplanches,
Appareils de levage,
Ponts,
Aciers spéciaux.

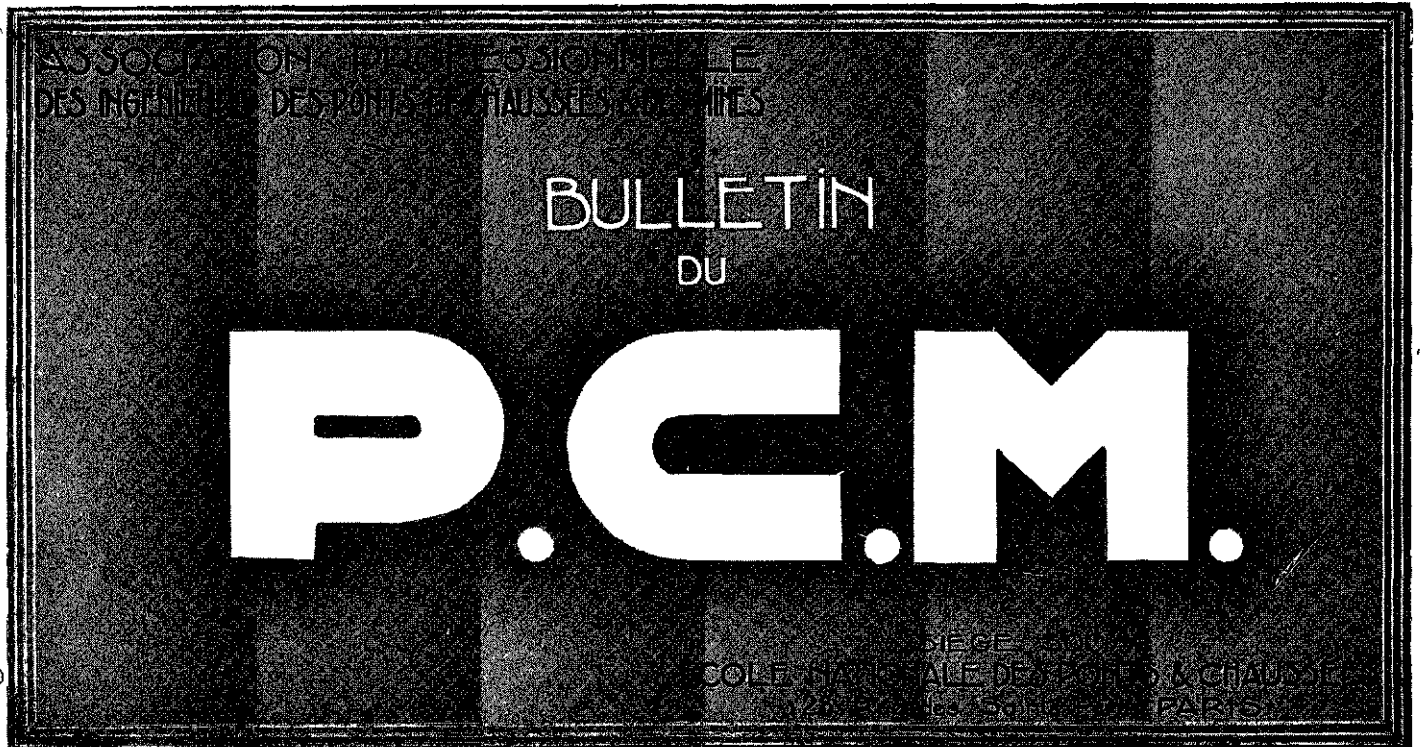
Adressez-vous à L'OTUA si vous désirez avoir des renseignements concernant les travaux de ce genre, effectués en France et à l'étranger.

OFFICE TECHNIQUE POUR L'UTILISATION DE L'ACIER

25, Rue du Général-Foy, 25

PARIS (8^e)

Téléphone : LABORDE 72-13



Pour la publicité s'adresser à M. Jacques ARNAUD, 56, Fg Saint-Honoré, Paris (8^e)

SOMMAIRE

	Pages		Pages
NOUVELLES D'IL Y A CENT ANS ·		LISTE GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES :	
Définition du Cumul	124	Errata	131
PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU CO- MITÉ :		NOMINATIONS	132
Réunion du 15 février 1935.....	125	MUTATIONS.....	133
RECOUVREMENT DES COTISATIONS.....	127	MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS, COMITÉS ET CON- SEILS.....	134
TOURNÉE EN U.R.S.S. :		LÉGION D'HONNEUR	141
Programme provisoire	128	COMMUNICATIONS PERSONNELLES	142
URBANISME. Revue mensuelle	130	ADJUDICATIONS :	
		Avis	143
		Résultats	143

NOUVELLES D'IL Y A CENT ANS

CUMUL. — Mot nouveau qui s'applique à la réunion de plusieurs fonctions sur une seule tête. C'est principalement sous le gouvernement impérial que par le cumul de plusieurs traitements certains grands fonctionnaires ont été richement salariés. Il entraînait dans la politique de Napoléon de s'attacher les hautes capacités. Depuis lors, les traitements ont toujours été en diminuant, et l'on a attaché à la faculté de cumuler plusieurs places, des conditions qui tendent à réduire progressivement les traitements cumulés. On a déclaré les pensions incompatibles, sauf quelques exceptions, avec les traitements d'activité de service. La législation sur le cumul des places varie presque tous les ans. Le petit nombre de fonctionnaires qu'elle peut intéresser diminue annuellement.

Mais on ne se borne pas à proscrire le cumul. Les considérations d'une économie, louable sans doute, si elle était toujours bien entendue, conduisent aussi à diminuer successivement les traitements des fonctionnaires et employés. Par l'abus de ce système, le sort des fonctionnaires publics devenant inférieur à celui des personnes qui exercent des fonctions privées, les grands talents s'éloigneront de l'administration. Elle ne sera plus entourée que d'employés incapables ou fripons. Le système opposé, malgré tous ses inconvénients, avait dû être préféré par un gouvernement dont les lumières faisaient la force.

Extrait du Dictionnaire des Travaux Publics civils, militaires, et maritimes, considérés dans leurs rapports avec la législation, l'administration et la jurisprudence.

Paris, chez Carilian-Gœury, libraire, 1835.



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ

Réunion du 15 février 1935

Présents : MM. **Joyant, Schwartz, Mayer, Pizon, Gex, Chavagnac, Cointe, Bordier, Villevieille, Godin, Koch, Renault R., Buisson, Prot, Noël, Hupner, Lapébie, Morane, Paoli, Dauvergne, Crescent, Ricard, Beau.**

Excusés : MM. **Ninck, Renaud, Rossignol de Fargues.**

La séance est ouverte à 14 h. 30.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier.

M. **Hupner** propose d'y apporter une modification.

Le procès-verbal rectifié paraîtra dans le bulletin du P. C. M.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 12 mars à 14 h. 30.

Questions diverses.

M. **le Président** fait part de la demande qui lui a été adressée par M. **Suquet** qui désire le concours d'un camarade sachant l'italien pour faire la revue de la presse technique italienne dans les Annales des Ponts et Chaussées; les ingénieurs de bonne volonté sont priés de se mettre directement en rapport avec M. Suquet.

M. **le Président** signale l'intérêt que la Revue « Urbanisme » présente pour les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, notamment ceux qui sont appelés à examiner les plans d'aménagement de villes importantes, et leur recommande d'abonner leurs services à cette revue ou de s'abonner personnellement.

Commission des cumuls et indemnités.

M. **le Président** fait connaître que, d'après ses renseignements la question des Ingénieurs n'aurait jusqu'ici pas été abordée, néanmoins il paraît certain que les services du Ministère des Finances comptent reprendre l'offensive qu'ils ont menée devant la Commission des Économies.

Cumul des emplois publics et privés.

M. **le Président** indique que, d'après les informations de presse, la présidence du Conseil a demandé aux divers ministères de lui adresser des pro-

positions en vue d'insérer dans les statuts de toutes les catégories de fonctionnaires des dispositions ayant pour objet d'interdire à ceux-ci le cumul d'emplois publics et privés. Le Ministère des Travaux Publics aurait été invité à présenter d'urgence un projet de décret à soumettre au Conseil d'État.

M. **Ricard** signale que M. **Ganière**, Ingénieur en Chef des Mines, à Douai, a reçu en sa qualité de directeur de l'École des maîtres mineurs une invitation de la direction du Personnel d'avoir à faire, dans les quarante-huit heures, des propositions de cette nature relatives aux fonctionnaires de l'École.

M. **le Président** rappelle que, dans sa déclaration ministérielle, M. **le Président** du Conseil, parlant de la réforme du statut des fonctionnaires, s'était explicitement engagé à ne faire aucune modification aux textes actuels sans que les Associations de fonctionnaires fussent entendues. Il se renseignera sur ces projets, de façon que le P. C. M. puisse présenter ses observations.

M. **Joyant** ajoute d'ailleurs que, d'après les informations recueillies, ce projet n'aurait pas l'intention d'interdire aux ingénieurs ni aux autres fonctionnaires de l'État d'être professeurs dans des écoles privées comme l'École des Sciences politiques ou l'École spéciale des Travaux publics. Il en serait de même des expertises ou consultations effectuées à la demande de personnes privées qui ne sauraient être interdites aux Ingénieurs, ni surtout aux Professeurs des Facultés de Droit ou de Médecine, sans rendre impossible leur recrutement.

Pourvois contre les décisions administratives.

M. **le Président** a consulté M. **Le Sueur**, avocat au Conseil d'État, au sujet de la possibilité d'un recours contre l'abattement de 20 % effectué rétroactivement en fin d'année, sur les indemnités de 1934. Ces abattements ne résultant pas d'une décision formelle, mais simplement d'un règlement de comptes effectué sur les mandats de traitement de fin décembre, le délai pour présenter un recours gracieux ou contentieux expire en fin février. Un recours gracieux réserve d'ailleurs tous droits pour un recours contentieux ultérieur. Il y aura donc lieu de déposer, avant fin février, des recours gracieux ou contentieux de quelques camarades, dont les cas seront présentés

comme cas d'espèce types; un recours du P. C. M. sera joint à ces recours individuels. Le Président se concertera avec M. Le Sueur à cet effet.

Le Comité approuve pleinement l'action de son Président et lui donne pouvoir pour engager, au nom du P. C. M. toute action contentieuse qu'il estimera pouvoir comporter une suite favorable.

Informations générales.

M. **Renault** rend compte de la mission dont il a été chargé tendant à établir, d'une façon précise, le montant des traitements de certains fonctionnaires de l'Administration des finances qui dépassent de beaucoup ceux de la moyenne des Ingénieurs (Trésoriers Payeurs généraux, Receveur des douanes, Conservateurs des hypothèques, etc...) et de rechercher les textes fixant ces traitements ou indemnités.

M. **Renault** fait connaître qu'après de nombreuses recherches effectuées en collaboration avec des personnes ayant des attaches au Ministère des Finances, il ne lui a pas été possible de découvrir les textes fondamentaux. Il y a eu des décisions successives se modifiant progressivement et, en remontant la filière, on peut remonter jusqu'à 1850 sans trouver les bases des rémunérations qui, vraisemblablement, n'ont jamais été fixées d'une façon légale. M. Renault rend compte également des séances du Comité technique de la C. G. T. auquel il a assisté. Il semble que la C. G. T. veuille élaborer un plan de grands travaux comportant notamment la construction de routes et de canaux, qui puisse être proposé au Gouvernement en vue de pallier au chômage.

M. le **Président** remercie M. **Renault** de sa communication et lui demande, au nom du Comité, de continuer son rôle d'observateur auprès de la C. G. T.

Contrôle de distribution d'énergie électrique.

MM. **Buisson**, **Crescent** et **Schwartz** rendent compte de la séance de la commission de contrôle des distributions d'énergie électrique à laquelle ils ont assisté. Ils estiment, les uns et les autres, qu'il n'est pas désirable de voir se constituer en marge du contrôle administratif un contrôle communal organisé par région et confié à des groupements privés qui pourraient entrer en conflit avec l'autorité du Préfet et introduire dans le contrôle des préoccupations politiques.

Ils doivent se rendre auprès de M. le Directeur des Forces Hydrauliques pour lui proposer :

1^o Comme objectif final la modification de l'art. 16 de la loi du 15 juin 1906 avec la suppression du contrôle communal.

2^o Comme disposition pouvant être prise immédiatement une réduction importante des frais de contrôle communal; il est suggéré, d'autre part qu'afin d'obliger les services chargés du contrôle des distributions d'énergie électrique à manifester leur action vis-à-vis de leur préfet, le Ministère adresse à ceux-ci plus fréquemment qu'il ne le fait jusqu'ici, des instructions, demandes de renseignements relatives au fonctionnement du contrôle communal.

Questions coloniales.

M. **de Rouville** signale que la question des cadres techniques aux Colonies a pris une importance qui dépasse le cadre des Ingénieurs et qu'elle devrait être portée à la connaissance du grand public. Il demande que des Ingénieurs qualifiés préparent les éléments d'un article important qui pourrait être demandé à une personne éminente, sur la grande misère des cadres techniques aux Colonies.

M. **Beau** est chargé de s'occuper de cette question.

Pouvoirs du Trésorier.

Le Comité délègue à M. **Rossignol de Fargues**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Trésorier du P. C. M., les pouvoirs nécessaires pour effectuer toute opération de trésorerie au nom de l'Association et, notamment, délivrer quittance des sommes reçues, opérer les versements et les retraits de fonds aux établissements financiers, effectuer toute opération concernant les titres appartenant à l'Association, effectuer tout transfert, opérer ou faire opérer tout remboursement ou renouvellement.

Désignation d'une commission.

M. **Schwartz** rappelle que le Comité, dont les pouvoirs sont venus à expiration en janvier 1935, avait désigné une commission chargée d'examiner, avec les Ingénieurs des T. P. E. un projet de modification des règles de partage des honoraires.

Il estime que la Commission devra être réunie sous peu et que la désignation de nouveaux membres est indispensable. MM. **Schwartz**, **Renaud**, **Gex**, **Renault**, **Morane** sont désignés pour faire partie de cette commission.

La séance est levée à 17 h. 30.

Le Secrétaire.

Le Président.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Le Comité du P.C.M. a l'honneur de vous prier d'adresser le plus tôt possible à M. Houbin, 2, rue Redon, à Paris (17^e), votre cotisation pour l'année sociale 1934-1935 qui a commencé le 1^{er} novembre 1934.

Les taux fixés par les statuts adoptés par l'Assemblée générale du 2 mars 1930, modifiés par l'Assemblée générale du 25 janvier 1931 et par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 1931 sont les suivants :

100 francs pour les Inspecteurs généraux et Ingénieurs en chef ;

70 francs pour les Ingénieurs ordinaires de première et de deuxième classe en activité de service et les Ingénieurs ordinaires de toutes classes en congé hors cadres, en disponibilité et démissionnaires ;

50 francs pour les Ingénieurs ordinaires de troisième classe en activité de service et 20 francs pour les élèves ingénieurs.

Pour les inspecteurs généraux, les ingénieurs en chef en retraite et les ingénieurs non en activité de service ayant atteint l'âge où ils seraient mis à la retraite s'ils étaient restés dans l'administration, la cotisation est de 40 francs et pour les Ingénieurs ordinaires en retraite la cotisation est de 30 francs.

La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1^{er} novembre 1934, date du commencement de l'année sociale.

Cette cotisation peut être rédimée par le versement, en une seule fois, d'une somme de 1.000 francs ou par quatre versements annuels de 300 francs effectués pendant quatre années consécutives. Les membres qui rachètent leurs cotisations par une somme de 1.500 francs reçoivent le titre de membres bienfaiteurs.

Les envois peuvent être faits au nom de M. Houbin, soit par versement à son c/c postal n° 868-81 ouvert au Bureau de Paris, soit par mandat-poste, soit par chèque barré (prière de ne jamais envoyer de billets de banque).

Les camarades sont invités à répondre à cet appel au cours du premier semestre de l'année sociale, afin d'éviter les frais de recouvrement par le service des Postes, qui sont très onéreux.

À ceux d'entre eux qui ne doivent que leur cotisation annuelle, il ne sera pas accusé réception de leur envoi, à moins qu'ils n'en fassent la demande sur le talon du mandat. Ils voudront bien se contenter du récépissé de la poste.

LE COMITÉ.



TOURNÉE EN U.R.S.S.

Ainsi qu'il a été annoncé dans les derniers Bulletins, le P.C.M. prévoit pour 1935, une tournée en U.R.S.S. Cette tournée aurait lieu fin juin et début de juillet prochain. En principe, le programme serait le suivant :

- 1^{er} jour. — Départ de Paris Nord à 9 h. 10.
- 2^e jour. — En route.
- 3^e jour. — Arrivée à Leningrad à 17 heures. Soirée libre.
- 4^e jour. — Visite générale de la ville et de la station hydro-électrique.
- 5^e jour. — Visite des musées et excursions à Peterhof. Le soir à 21 h. 30, départ pour Moscou.
- 6^e jour. — Arrivée à Moscou à 9 h. 30. — Matinée libre. L'après-midi, visite générale de la ville.
- 7^e jour. — Visite de divers chantiers et de l'Institut des Ponts et Chaussées.
- 8^e jour. — Visite d'entreprises et des institutions sociales s'y rattachant.
- 9^e jour. — Visite du Kremlin, des musées et des parcs.
- 10^e jour. — Journée libre. Le soir, à 19 h. 13, départ pour Dnépropoules.
- 11^e jour. — En route. — Arrivée à Dnépropoules à 20 heures.
- 12^e jour. — Visite du barrage, de la station hydro-électrique de Dnépropoules et des annexes industrielles, aluminium, métallurgie, etc... Le soir, départ à 23 h. 48 pour Kharkow.
- 13^e jour. — Arrivée à Karkow, à 9 h. 30. — Matinée libre. L'après-midi visite générale de la ville.
- 14^e jour. — Visite d'usines et de chantiers. Le soir, départ à 20 h. 35 pour Kiew.
- 15^e jour. — Arrivée à Kiew à 11 h. 50. L'après-midi, visite de la ville.
- 16^e jour. — Le matin, suite de la visite de la ville. Départ à 11 h. 15 pour le retour en France.
- 17^e jour. — En route.
- 18^e jour. — Arrivée à Paris-Nord à 20 h. 25.

La dépense totale sera de l'ordre de grandeur de 4.550 francs (prix A) ou 5.100 francs (prix B).

Le prix A comporte : le séjour dans les hôtels (à raison de 2 personnes par chambre), les repas, les boissons (bière), les pourboires, les entrées dans les musées, les wagons-lits sur le parcours Paris-fron-

tière russe A.R. et les couchettes en Russie, les transports en autocar et en chemin de fer à l'étranger (2^e classe).

Le prix B comporte : le séjour dans les hôtels (chambre individuelle), les repas, les boissons (bière), les pourboires, les entrées dans les musées, les wagons-lits sur tout le parcours, les transports en autocar et en chemin de fer à l'étranger (2^e classe).

Les camarades qui désireraient prendre part à cette tournée voudront bien le faire connaître le plus tôt possible et avant le vendredi 15 mars, délai de rigueur, à M. Houbin, 2, rue Redon, Paris (17^e), en indiquant le nombre de personnes de leur famille qui se joindront à eux.

Chaque camarade, en même temps que son adhésion, voudra bien faire parvenir à M. Houbin une provision de 50 francs; seules seront retenues les adhésions qui seront accompagnées du versement de cette provision.

Nous signalons que cette tournée ne pourra avoir lieu que si elle réunit au moins 30 adhérents. **Afin d'éviter au Comité d'engager des dépenses inutiles, qui pourraient être élevées, nous demandons que seuls s'inscrivent les camarades qui comptent réellement pouvoir y prendre part.**

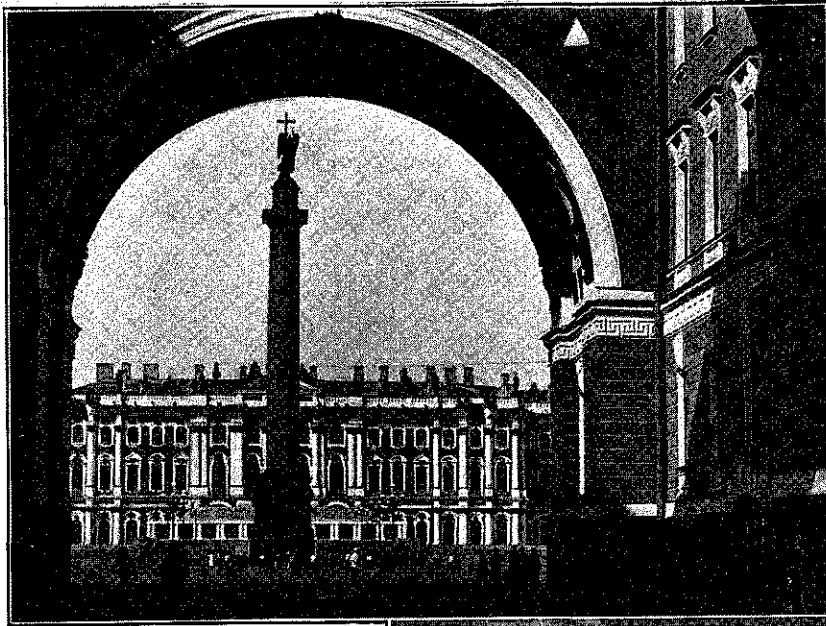
Ultérieurement, un programme définitif sera établi et porté en temps voulu à la connaissance des Camarades ayant adhéré à la tournée, en même temps qu'il leur sera demandé un engagement ferme.

La provision de 50 francs sera remboursée aux camarades qui feront connaître leur intention de renoncer à la tournée, mais seulement dans le délai de huit jours après la seconde circulaire.

Pour traverser l'Allemagne, la Pologne et pénétrer en Russie, il est nécessaire de se munir d'un passeport. En outre la formalité du visa consulaire est exigée pour ces trois pays. Le P.C.M. se chargera de l'accomplissement de cette dernière formalité pour les personnes qui voudront bien faire parvenir leur passeport à M. Houbin en même temps que leur adhésion définitive.

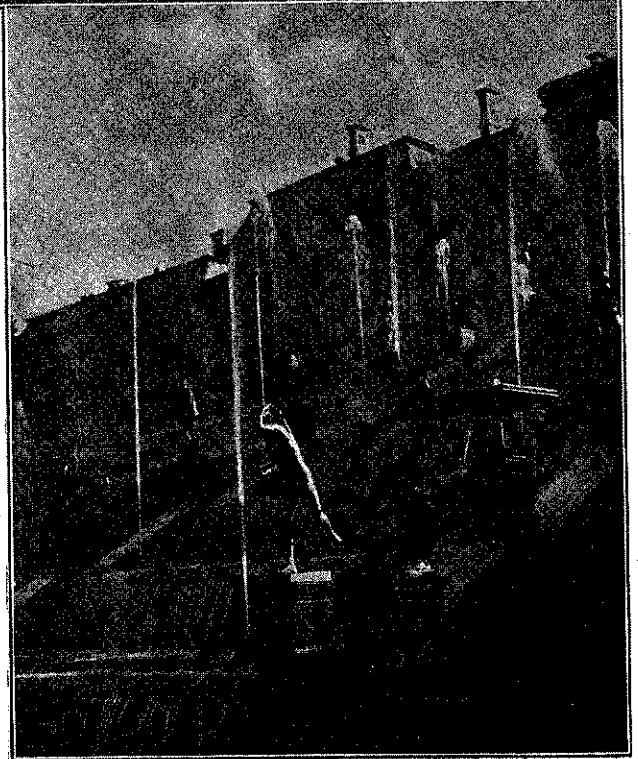
LE COMITÉ.

Il est rappelé que le versement de la provision peut être effectué au nom de M. Houbin, 2, rue Redon, Paris (17^e), soit sur son compte courant postal : Paris n° 868-81, soit par chèque barré, soit par mandat-poste. Prière de ne pas joindre de billets de banque à la lettre d'adhésion.



Place Ouritzki et Palais d'Hiver
à Léningrad.

Kremlin
et la Moskowa
à Moscou.



Jardins de Peterhof à Léningrad.

URBANISME

Revue Mensuelle

Cette Revue se propose de diffuser en France les idées et les principes de l'Urbanisme. Rédigée de façon très vivante, avec un véritable luxe de dessins et de photographies, elle présente des exemples tout à fait modernes d'aménagements urbains, d'organisation des villages, de protection des sites.

Elle est placée sous le patronage de l'Institut d'Histoire, de Géographie et d'Économie Urbaines de la Ville de Paris, du Musée Social, de l'Union des Villes et Communes de France, de la Société Française des Urbanistes, de l'Institut International de l'Urbanisme colonial, de l'Association française pour l'amélioration de l'Habitation, de la Société des Diplômés de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

Le P.C.M. ne saurait trop recommander cette revue aux Ingénieurs qui ont à examiner des plans d'aménagements urbains, ou à établir des projets

ayant une répercussion sur cet aménagement : amélioration des voies de circulation routières dans les villes et à leurs abords, construction ou déplacement de gares de chemins de fer, transports urbains, accès des ports fluviaux ou maritimes, etc.

Les Ingénieurs du P.C.M. ne peuvent rester à l'écart du mouvement d'idées extrêmement actif qui se développe dans tous les milieux s'intéressant à l'art et à la technique de l'urbanisme, et à son rôle social.

Abonnez-vous personnellement et abonnez votre service à la revue *Urbanisme*.

Urbanisme. Revue mensuelle. Administration et rédaction, 29, rue de Sévigné, Paris (3^e). Abonnement un an : 60 francs pour la France et les colonies.



LISTE GÉNÉRALE

des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

Errata au Bulletin de Février 1935

Page 42, 22^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : M. AUGUSTIN, I.C.P.C., 26, rue du Cardinal-Pie, Chartres; *lire* : M. AUGUSTIN, I.C.P.C., 25, boulevard du Roi, Versailles.

Page 76, 37^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. POUYANNE (Charles); *lire* : POUYANNE (Charles).

Page 77, 46^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. P. COURTEAUD; *lire* : COURTEAUD.

43^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. CRÉANCE, *lire* : S. CRÉANGE.

64^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. DEROCHE, Tananarive; *lire* : S. DEROCHE, Tananarive.

Page 79, 27^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. JANET; *lire* : S. P. JANET.

39^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. JUZAU (André), 1, rue Pierre-Larousse; *lire* : S. JUZAU (André), 8, rue Pierre-Larousse.

30^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. P. LE VERT (Pierre); *lire* : S. P. LE VERT (Paul).

48^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. LONG-DEPAQUET; *lire* : S. LONG-DEPAQUIT.

Page 80, entre la 13^e et la 14^e ligne, 1^{re} colonne, *ajouter* : S. P. MAZIN (L.-A.), 18, rue de Stamboul, Alexandrie (Egypte).

Page 80, 38^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. RIQUOIS (Raymond), 1, rue Pierre-Larousse; *lire* : S. RIQUOIS (Raymond), 8, rue Pierre-Larousse.

Page 82, 50^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. GUIGNARD; *lire* : S. P. GUIGNARD.

Page 83, 47^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. GENTHIAL, Union Hydro-électrique; *lire* : S. GENTHIAL, Directeur de l'Union Hydro-électrique.

Page 84, 11^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. PERRET (Georges), Etablissements G. Vinaut; *lire* : S. PERRET (Georges), Etablissements G. Vinant.

Page 84, 48^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. MARLIAVE (de), Directeur général des Mines de la Mure, 41, rue de l'Elysée, Grenoble; *lire* : S. MARLIAVE (de) Administrateur-Délégué des Mines de la Mure, 41, rue de l'Elysée, Grenoble, et 169, rue de l'Université, Paris.

Page 85, 29^e ligne, 2^e colonne, *au lieu de* : S. P. MATHIEU; *lire* : S. P. MAHIEU

Page 85, M. ROUSSEAU, indiqué comme inspecteur général en retraite, est inspecteur général honoraire. M. HÉUDE est décédé.

Page 86, M.M. TOURTAY et VIENNOT sont décédés.

Page 88, 9^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. SORBA; *lire* : SORBA.

56^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : Ateliers Morsant-Laurent-Savey; *lire* : Ateliers Moisant-Laurent-Savey.

Page 90, 1^{re} ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. LEGOUX, *lire* : LEGOUX.

Page 90, 11^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S. MAYER (Armand), 25, rue de Courcelles; *lire* : S. MAYER (Armand), 25, rue de Grenelle.

Page 90, 35^e ligne, 1^{re} colonne, *au lieu de* : S.P. VIGNAL Jean, 1, place du Panthéon, Paris (6^e); *lire* : S. P. VIGNAL Jean, 6, rue Joseph-Bara, Paris (6^e).

Page 96, *au lieu de* : LANGROGNE, 2, avenue Camoëns, Paris (16^e), *lire* : S.P. LANGROGNE (E.), administrateur de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Est, 2, avenue Camoëns, Paris (16^e).



NOMINATIONS

Par décret en date du 12 février 1935, M. **Roy** (Maurice-Paul-Mary-Ferdinand), ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des mines, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été nommé ingénieur en chef de 2^e classe des mines, pour prendre rang à dater du même jour.



MUTATIONS

Aux termes d'un arrêté du 12 février 1935, M. **Gilbert**, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées, à Paris, a été chargé, sur sa demande, à la même résidence, à dater du 16 février 1935, du 2^e arrondissement du service de la navigation de la Seine (3^e section), en remplacement de M. **Deymié**, placé dans la situation de service détaché.



Aux termes d'un arrêté du 12 février 1935, M. **Bloch**, ingénieur ordinaire de 3^e classe des ponts et chaussées, à Montbéliard, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Paris, à dater du 16 février 1935, du 1^{er} arrondissement du service de la navigation de la Seine (3^e section), en remplacement de M. **Gilbert**, appelé à une autre destination.



Par arrêté du 27 février 1935, M. **Le Sueur**, ingénieur en chef hors classe des mines, à Paris, a été chargé, sur sa demande, à la résidence de Bordeaux, à dater du 1^{er} mars 1935, du service de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, en remplacement de M. **Rodhain**, appelé à d'autres fonctions.



Modifications dans la Composition des Comités, Commissions, Conseils, etc.

Par arrêté du 7 février 1935 :

M. Houy (Gaston), entrepreneur de travaux publics, président du syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France, a été nommé, jusqu'au 31 décembre 1935, membre du comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures, en remplacement de M. Marlaud, démissionnaire.

M. Ferrus, entrepreneur de travaux publics, juge au tribunal de commerce de la Seine, a été nommé, jusqu'au 31 décembre 1935, membre suppléant de ladite commission, en remplacement de M. Houy.



Conseil supérieur des chemins de fer

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu la loi du 29 octobre 1921 relative au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général et la convention du 28 juin 1921 y annexée :

Vu le décret du 14 novembre 1924 fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement du conseil supérieur des chemins de fer et du comité consultatif de l'exploitation technique et commerciale des chemins de fer, notamment l'article 4, paragraphe b ;

Vu le décret du 27 mars 1934 portant renouvellement des membres du conseil supérieur des chemins de fer,

Article premier. — M. **Grimpret**, vice-président du conseil général des ponts et chaussées et du conseil supérieur des travaux publics, est nommé membre du conseil supérieur des chemins de fer, au titre de représentant des intérêts généraux de la nation (ministère des travaux publics), en remplacement de M. Claise, décédé.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 février 1935.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

HENRI ROY.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre des travaux publics,

Vu la loi du 29 octobre 1921 relative au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général et la convention du 28 juin 1921 y annexée ;

Vu le décret du 14 novembre 1924 fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement du conseil supérieur des chemins de fer et du comité consultatif de l'exploitation technique et commerciale des chemins de fer, notamment l'article 4, paragraphe b ;

Vu le décret du 27 mars 1934 portant renouvellement des membres du conseil supérieur des chemins de fer,

Décrète :

Article premier. — M. **Dubois** (Firmin), président de la 4^e section du conseil général des ponts et chaussées, est nommé membre du conseil supérieur des chemins de fer, au titre de représentant des intérêts généraux de la nation (ministère des travaux publics), en remplacement de M. Le Roux, nommé membre du conseil de réseau des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 février 1935.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le ministre des travaux publics,

HENRI ROY.



Par arrêté ministériel du 6 février 1935, M. **Price**, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, a été nommé membre de la commission de vérification des comptes des chemins de fer, en remplacement de M. Le Roux, appelé à d'autres fonctions.



Conseil national économique

Par arrêté du 8 février 1935 :

M. Riboud, président de la conférence des directeurs des grands réseaux, est nommé membre titulaire du conseil national économique, en remplacement de M. Dautry, démissionnaire.

Comité consultatif des forces hydrauliques

Par décret en date du 20 février 1935, ont été nommés membres du comité consultatif des forces hydrauliques, pour les années 1935, 1936 et 1937 :

MM. Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'État.

Berthelemy, doyen honoraire de la faculté de droit de Paris.

MM. **Launay**, conseiller d'État, directeur des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique à l'administration centrale du ministère des travaux publics.

de Kerviler, inspecteur général des ponts et chaussées.

Willemín, inspecteur général des ponts et chaussées.

Le Roux, inspecteur général des ponts et chaussées.

Suquet, inspecteur général des ponts et chaussées.

Montigny, inspecteur général des ponts et chaussées.

Préaud, directeur des eaux et du génie rural au ministère de l'agriculture.

Troté, inspecteur général du service hydraulique au ministère de l'agriculture.

l'inspecteur général de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture.

de Pampelonne, inspecteur général du génie rural.

Delarbre, ingénieur en chef de l'aménagement agricole des eaux.

Ferron, ingénieur en chef de l'aménagement agricole des eaux.

le directeur du budget et du contrôle financier au ministère des finances (ou son représentant).

Cournot, administrateur à la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Figliera, conseiller d'État, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère du commerce.

Chaumet, directeur du personnel, de l'expansion commerciale et du crédit au ministère du commerce.

le directeur de la section technique du génie au ministère de la guerre.

le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.

Gabriel Faure, inspecteur général des monuments historiques.

Drouet, ingénieur en chef, directeur du service d'études et de recherches techniques au ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Bouchayer (Jean), administrateur de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Cahen (Henri), administrateur de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Lambert-Ribot, délégué général de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Marlio (Louis), président d'honneur de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Maroger (Jean), président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Mercier (Gustave), vice-président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Pepy, président du comité de contentieux de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Fredet (Henri), vice-président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Ch.-A. Keller, président de la chambre de commerce de Grenoble.

Estrade, président de la chambre de commerce de Carcassonne.

Caziot, ingénieur agronome.

Faure, sénateur, président de la fédération des Syndicats agricoles de la Corrèze.

Prosper Gervais, vice-président de la société des viticulteurs de France, membre de l'académie d'agriculture.

Henri Girard, agriculteur, membre de l'académie d'agriculture.

Hitier, agriculteur, membre de l'académie d'agriculture, maître de conférences à l'institut agronomique.

J.-H. Ricard, ancien ministre, ingénieur agronome, président de la confédération des associations agricoles de France.

Jaubert, député, conseiller général de la Corrèze, propriétaire agriculteur à Larches.

Rouart, président de l'office agricole régional du Sud-Ouest.

Marcel Petit, administrateur de la compagnie générale de navigation H.P.L.M.

Billet, directeur général de la compagnie lyonnaise de navigation et de remorquage.

Coinudet, président de la société pour la protection des paysages de France.

Chaix, président du Touring-Club de France.

M. Théodore Tissier, vice-président du conseil d'État, a été nommé président du comité pour les années 1935, 1936 et 1937.

En cas d'empêchement, M. Tissier pourra être remplacé dans les fonctions de président par M. Deloncle, président de section au conseil d'Etat.

M **de Kerviler**, inspecteur général des ponts et chaussées, a été nommé vice-président du comité, pour les années 1935, 1936 et 1937.



Par arrêté du 20 février 1935, ont été nommés membres de la section permanente du comité consultatif des forces hydrauliques pour les années 1935, 1936 et 1937 :

MM. **de Kerviler**, inspecteur général des ponts et chaussées.

Launay, conseiller d'Etat, directeur des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique à l'administration centrale des travaux publics.

Préaud, directeur des eaux et du génie rural au ministère de l'agriculture, avec faculté de se faire suppléer, en cas d'empêchement, par M. de Pampelonne, inspecteur général du génie rural.

Troté, inspecteur général du service hydraulique au ministère de l'agriculture.

Maroger, président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Caziot, ingénieur agronome.

M. **de Kerviler**, inspecteur général des ponts et chaussées, remplira les fonctions de vice-président.



Par arrêté du 20 février 1935, ont été désignés pour remplir auprès du comité consultatif des forces hydrauliques pendant les années 1935, 1936 et 1937, les fonctions ci-après :

Secrétaire

M. **Genissieu**, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Secrétaires adjoints

MM. Trautner, chef de bureau des forces hydrauliques.

Gény, ingénieur des ponts et chaussées.

Rapporteurs adjoints

MM. **Besson**, ingénieur des ponts et chaussées.

Cauvin, chef du service des études techniques au ministère de l'agriculture.

Comolet-Tirman, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Coterel, maître des requêtes au conseil d'Etat
Coyne, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Deymié, ingénieur des ponts et chaussées.

Fouan, auditeur au conseil d'Etat.

Janet, ingénieur des ponts et chaussées.

Rossignol de Fargues, ingénieur des ponts et chaussées.

Tochon, administrateur directeur de la chambre syndicale des forces hydrauliques.



Comité d'électricité

Par arrêté du 21 février 1935, ont été désignés pour remplir pendant l'année 1935 les fonctions ci-après au comité d'électricité :

Président

M. **Suquet**, inspecteur général des ponts et chaussées.

Vice-président

M. **Le Gouéz**, président honoraire de l'union des syndicats de l'électricité.

Secrétaire

M. **Rossignol de Fargues**, ingénieur des ponts et chaussées.

Ont été désignés pour être attachés au même comité, pendant l'année 1935, en qualité de secrétaires adjoints :

MM. **Dupouy**, ingénieur des ponts et chaussées.

Geny, ingénieur des ponts et chaussées.

Besson, ingénieur des ponts et chaussées.

Ollierf, ingénieur des postes, des télégraphes et des téléphones.



Comité consultatif de la navigation intérieure

Par arrêté en date du 27 février 1935, M. Pierre **Parent**, ingénieur en chef des mines, vice-président du comité central des houillères de France, a été nommé, pour une période de quatre années, à dater du 1^{er} janvier 1935, membre du comité consultatif de la navigation intérieure (avec faculté de se faire suppléer en cas d'empêchement par M. Robert Fabre, secrétaire général du comité central des houillères de France), en remplacement de M. Gruner, décédé.

Comité consultatif des mines

Par arrêté du 27 février 1935, M. Mattei, conseiller d'Etat, directeur de l'administration générale, du personnel et de la prévoyance sociale au ministère du travail, et M. Joyant, inspecteur général des ponts et chaussées, correspondant à Paris du gouvernement général de l'Algérie, ont été nommés, jusqu'au 1^{er} octobre 1935, membres du comité consultatif des mines.

Commission d'importation de charbons sarrois

Le ministre des travaux publics,

Vu la loi du 27 février 1935, portant ratification des accords signés à Naples le 18 février 1935 et aux termes desquels prend fin au 1^{er} mars 1935 l'exploitation des mines de la Sarre par l'administration française;

Vu le décret du 11 juillet 1931, organisant l'importation en France des charbons étrangers;

Sur la proposition du conseiller d'Etat directeur des mines,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les demandes d'importation de charbons sarrois en France sont examinées par une commission spéciale siégeant au bureau de l'administration des mines de la Sarre, 16, boulevard Raspail.

Art. 2. — Cette commission sera composée :

Du directeur des mines, président, ou de son délégué;

D'un représentant de la chambre de commerce de Paris;

D'un représentant du comité des houillères;

D'un représentant des importateurs;

Et d'un secrétaire permanent ayant voix délibérative.

Art. 3. — Cette commission se réunira au moins une fois par semaine pendant les mois de mars et avril 1935 et ensuite sur convocation de son président chaque fois que celui-ci jugera opportun de la convoquer.

Art. 4. — M. Blum-Picard, ingénieur en chef des mines, et M. Grand, ingénieur des travaux publics de l'Etat, seront chargés de l'étude de tous les dossiers dont sera saisie la commission et les rapporteront devant la commission.

Art. 5. — Le conseiller d'Etat directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel*.

Fait à Paris, le 28 février 1935.

Henri Roy.

Comité d'études et de recherches scientifiques pour l'aménagement et l'utilisation des forces hydrauliques.

Par arrêté du 4 mars 1935, ont été nommés, jusqu'au 31 décembre 1936, membres du comité d'études et de recherches scientifiques pour l'aménagement et l'utilisation des forces hydrauliques :

M. Albert Mahieu, sénateur.

M. Léon Perrier, sénateur.

M. Ramadier, député.

M. Paganon, député.

M. Breton, membre de l'institut, directeur de l'office national des recherches et inventions.

M. Janet (Paul), professeur à la faculté des sciences de Paris, directeur de l'école supérieure et du laboratoire central d'électricité.

M. Eydoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'école nationale des ponts et chaussées.

M. Jouguet, inspecteur général des mines, président du comité technique de la société hydro-technique de France.

M. Maroger, président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

M. Tochon, administrateur directeur de la Chambre syndicale des forces hydrauliques.

M. Fredet, vice-président de la chambre syndicale des forces hydrauliques, président de la société hydroélectrique de France.

M. Duval, président du syndicat des entrepreneurs de réseaux et centrales électriques.

M. Bouchayer (Hippolyte), ingénieur hydraulicien.

M. Keller, administrateur délégué des établissements Keller-Leleux, à Livet (Isère).

M. Rebuffel, président de la société lyonnaise d'application électrique à Paris.

M. Cahen (Henri), vice-président du Sud-Electrique.

M. Mercier (Gustave), président du comité français des grands barrages.

M. Coyne, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Suquet, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur de l'école nationale des ponts et chaussées.

sées, a été chargé des fonctions de président du comité jusqu'au 31 décembre 1935.

Ont été chargés des fonctions de vice-président jusqu'au 31 décembre 1935.

M. Cavalier, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale.

M. Maroger, président de la chambre syndicale des forces hydrauliques.

Ont été adjoints au comité en qualité de secrétaires :

Le chef de bureau des forces hydrauliques au ministère des travaux publics.

M. Laurent, secrétaire du comité technique de la société hydrotechnique de France.

~~~~~

### Election des représentants des fonctionnaires et agents des services extérieurs du ministère des Travaux publics auprès de la commission de réforme du département de la Seine.

La commission chargée du dépouillement des votes à la suite des élections, pour les années 1935 et 1936, a déclaré élus :

#### GROUPE I

*Représentants suppléants*

MM. **Parent** et **Le Roux**.

*Représentants titulaires*

MM. **Leprince-Ringuet** et **Richard**.

#### GROUPE II

*Représentants titulaires*

MM. **Dauvergne** et **Gervais de Rouville**.

*Représentants titulaires*

MM. Gaspard et **Parmentier**.

#### GROUPE III

*Représentants suppléants*

MM. **Thibault** et **Deymié**.

*Représentants suppléants*

MM. **de Buffévent** et **Prot**.

### Commission chargée de l'étude des règlements applicables aux transports des matières dangereuses.

Par arrêté du 7 mars 1935, et par modification aux dispositions de l'arrêté susvisé du 17 septembre 1932, les ingénieurs des Ponts et Chaussées ci-dessous désignés ont été nommés rapporteurs de la commission permanente chargée de l'étude de la révision des règlements applicables aux transports des matières dangereuses autres que les transports par chemins de fer, et à la manutention de ces matières dans les ports de commerce, en remplacement des fonctionnaires ci-après indiqués, savoir :

1° *Pour les affaires générales soumises à cette commission et pour les affaires particulières concernant leurs services respectifs.*

MM. **Netter**, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées (service de la navigation de la Seine, 2<sup>e</sup> section);

**Bloch**, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Paris (service de la navigation de la Seine, 3<sup>e</sup> section),  
en remplacement de MM. Méchin, décédé, et Deymié.

2° *Pour les affaires particulières concernant leurs services respectifs.*

MM. **Fischer**, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Bordeaux (service du port autonome de Bordeaux);

**Durepaire**, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées au service maritime du département de la Loire-Inférieure à Nantes,  
en remplacement de MM. Peltier et Lamouroux.

~~~~~

Commission de vérification des chemins de fer coloniaux

Le ministre des colonies,

Vu le décret du 5 avril 1913, instituant une commission de vérification des comptes des chemins de fer coloniaux;

Vu les décrets des 23 décembre 1919, 8 avril 1923, 20 janvier 1932, modifiant le décret du 5 avril 1913;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1934, nommant les membres de cette commission pour la période 1934-1935;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1932, portant nomination de M. Aussel, comme secrétaire adjoint de cette commission;

Vu le décret du 9 septembre 1931, et l'arrêté ministériel du 22 janvier 1935, fixant l'indemnité allouée au secrétaire adjoint de la commission de vérification des chemins de fer coloniaux ;

Vu les lois des 28 février 1934 et 24 décembre 1934, portant fixation du budget général des exercices 1934 et 1935,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Sont nommés membres de la commission de vérification des comptes de chemins de fer coloniaux pour la période restant à courir jusqu'au 31 décembre 1935 :

1^o M. **Le Roux**, inspecteur général des ponts et chaussées, en remplacement de M. Fontaneilles ;

2^o M. Meaudre, inspecteur des finances, en remplacement de M. Hoppenot.

Art. 2. — Est désigné comme vice-président de ladite commission en remplacement de M. Fontaneilles, M. Levesque, membre de cette commission.

Art. 3. — Est nommé secrétaire adjoint de ladite commission, en remplacement de M. Aussel, nommé inspecteur des colonies, et pour compter du 1^{er} janvier 1935, M. Pascal, ingénieur de 3^e classe des travaux publics des colonies, en service à l'inspection générale des travaux publics des colonies.

M. Pascal percevra, à ce titre, une indemnité calculée sur la base de 1.200 fr. par an, jusqu'au 22 janvier 1935 inclus, et fixée à 960 fr. par an à partir du 23 janvier 1935 inclus.

Fait à Paris, le 12 mars 1935.

LOUIS ROLLIN.

Deux ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés d'un service de navigation intérieure.

Deux représentants des compagnies de navigation intérieure.

Un ingénieur des travaux publics de l'État, secrétaire.

Un secrétaire adjoint.

La commission est répartie en deux sous-commissions chargées respectivement de l'examen des deux catégories de projecteurs et comprenant :

a) *La sous-commission des projecteurs d'automobiles*
Tous les membres énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 10 juillet 1930.

b) *La sous-commission des projecteurs de bateaux*
Un ingénieur en chef des mines, président.

Un ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président.

Un représentant du comité national français de l'éclairage.

Un représentant du laboratoire d'essais du conservatoire national des arts et métiers.

Le chef des travaux du laboratoire de physiologie du travail du conservatoire national des arts et métiers.

Un représentant du laboratoire central d'électricité.

Le directeur de l'institut d'optique.

Le rapporteur des questions automobiles à la commission centrale des automobiles et de la circulation générale.

Deux ingénieurs en chef des ponts et chaussées chargés d'un service de navigation.

Deux représentants des compagnies de navigation intérieure.

Un ingénieur des travaux publics de l'État, secrétaire.

Un secrétaire adjoint.

Commission de réception des types de projecteurs d'automobiles et de bateaux à propulsion mécanique.

Par arrêté du 12 mars 1935, la commission permanente de réception des projecteurs d'automobiles a été habilitée à recevoir dans les mêmes conditions les projecteurs dont les bateaux à propulsion mécanique naviguant isolément doivent être munis. Elle prendra en conséquence le titre de commission de réception des types de projecteurs d'automobiles et de bateaux à propulsion mécanique.

La commission de réception des types de projecteurs d'automobiles et de bateaux à propulsion mécanique sera composée des membres énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 juillet 1930 susvisé auxquels il sera adjoint, en vue spécialement de l'examen des projecteurs de bateaux :

Par arrêté du 12 mars 1935, ont été nommés membres de la commission de réception des types de projecteurs d'automobiles et de bateaux à propulsion mécanique, reconnus conformes aux prescriptions réglementaires, en plus des membres désignés par les arrêtés des 10 juillet 1930 et 6 avril 1934 :

M. Parmentier, ingénieur en chef de la navigation à Paris.

M. Soleil, ingénieur en chef de la navigation à Compiègne.

M. Marchal, directeur général de la compagnie générale de la navigation H. P. L. M.

M. Lavaud, administrateur directeur de la société générale de touage et de remorquage.

M. Gilles, ingénieur des travaux publics de l'État, secrétaire.

a) Ont été nommés membres de la sous-commission des projecteurs d'automobiles :

M. **Weill**, ingénieur en chef des mines, président.

M. **Bouloche**, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président.

M. **Dupouy**, ingénieur des ponts et chaussées, secrétaire.

M. **Clero**, adjoint technique des ponts et chaussées, secrétaire adjoint.

M. Bozier, président de la chambre syndicale du cycle et de l'automobile.

M. le baron Petiet, président de la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

M. Cellierier, directeur du laboratoire d'essais du conservatoire national des arts et métiers.

M. Faillie, chef des travaux du laboratoire de physiologie du travail au conservatoire national des arts et métiers.

M. Jouhaust, sous-directeur du laboratoire central d'électricité.

M. Fabry, directeur de l'institut d'optique.

M. Cuny, vice-président de la chambre syndicale nationale des fabricants d'accessoires d'automobiles.

M. le colonel Girardville, représentant de l'Automobile-Club de France.

M. P. Bossu, président de la commission des projecteurs d'automobiles au comité national français de l'éclairage.

M. **Dauvergne**, ingénieur en chef des mines, rapporteur des questions automobiles à la commission centrale des automobiles et de la circulation générale.

b) Ont été nommés membres de la sous-commission des projecteurs de bateaux :

M. **Weill**, ingénieur en chef des mines, président.

M. **Bouloche**, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président.

M. P. Bossu, président de la commission des projecteurs d'automobiles au comité national français de l'éclairage.

M. Cellierier, directeur du laboratoire d'essais du conservatoire national des arts et métiers.

M. Faillie, chef des travaux du laboratoire de physiologie du travail au conservatoire national des arts et métiers.

M. Jouhaust, sous-directeur du laboratoire central d'électricité.

M. le directeur de l'institut d'optique.

M. **Dauvergne**, ingénieur en chef des mines, rapporteur des questions automobiles à la commission centrale des automobiles et de la circulation générale.

M. **Parmentier**, ingénieur en chef des ponts et chaussées chargé d'un service de navigation à Paris.

M. **Soleil**, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé d'un service de navigation à Compiègne.

M. Marchal, directeur général de la compagnie générale de navigation H. P. L. M.

M. Lavaud, administrateur directeur de la société générale de touage et de remorquage.

M. Gilles, ingénieur des travaux publics de l'Etat, secrétaire.



LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Travaux Publics

Par décret en date du 17 février 1935, rendu sur la proposition du ministre des Travaux publics,

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur en date du 13 février 1935, portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM.

Gregori (Jacques-Martial), entrepreneur de travaux publics à Alger, 44 ans 1/2 de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.

Vauclin (Louis-Gaston), président de la fédération des groupements des consommateurs d'électricité en France; 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.



Par décret en date du 2 mars 1935, rendu sur la proposition du ministre des Travaux publics,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 février 1935, portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur,

Est nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Fabre (Pierre), entrepreneur de travaux de chemins de fer à Paris; 38 ans de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 1/2 de mobilisation.



COMMUNICATIONS PERSONNELLES

I. Naissances

M. Roger **Bisch**, I.O.P.C., à Nevers, et Madame, font part de la naissance de leur fils Christian. Nevers, 15 février 1935.



II. Changements d'adresse

Ponts et Chaussées

MM. **Forfert**, I.C.P.C., Hôtel des Travaux Publics, Constantine.

Jay, I.O.P.C., 34, rue de Moscou, Paris 8^e.

Mines

MM. **Blum-Picard**, I.C.O., 5, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine.

Baboin, I.O.M., chez M. O. Novel, 7, rue Lesdiguières, Grenoble.

Ingénieur ordinaire. M. **Roux**, dit **Leroux**, chef du service des Mines, Tunis.

III. Adhésions à l'Association

M. **Clément**, Zéphirin, Ingénieur des Ponts et Chaussées en activité.

M. **Nicou**, Ingénieur des Mines.



IV. Mariage

M. Charles **Meugy**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, et M. Louis **Suquet**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur de l'École nationale des Ponts et Chaussées, font part du mariage de M. André Suquet, leur petit-fils et fils, diplômé des Sciences Économiques et Commerciales, avec Mlle Odette Basta de Camberton (Paris, 27 février 1935).



IV. Décès

M. **Michaux**, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite.

M. **Salmon**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en activité.



ADJUDICATIONS

AVIS

DÉPARTEMENT DE L'AIN PONTS ET CHAUSSÉES

Il sera procédé, le mercredi 27 mars 1935, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des **travaux d'élargissement**, sur le côté droit, **de la R. N. N° 84**, de la section comprise entre les P. K. 58.073 et 61.500 (Poncin à Pont-de-Préau).

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux.	790.730 40
Somme à valoir.	79.269 50
Total.	870.000 »



DEPARTEMENT DE LA SEINE-INFERIEURE

PONTS ET CHAUSSÉES

Il sera procédé, le mercredi 27 mars, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des **fournitures de gravillon et de macadam de quartzite, porphyre ou diorite pour l'entretien des routes nationales du département.**

Les travaux sont évalués comme il suit :

1 ^{er} lot	235.000 frs
2 ^e lot	417.800 frs



DÉPARTEMENT DES ARDENNES

PONTS et CHAUSSÉES et SERVICE VICINAL

Routes Nationales et Chemins d'intérêt commun

Il sera procédé, le vendredi 29 mars, en l'Hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des travaux de fournitures d'émulsion de bitume asphaltique.

Ces fournitures sont divisées en deux lots évalués 501.430 fr. et 561.700 fr.

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

PONTS ET CHAUSSÉES

Il sera procédé, le vendredi 29 mars 1935, en l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais des travaux d'**élargissement de la chaussée** entre les P. K. 7.200 et 10.260 de la **route nationale n° 7** de Paris à Antibes.

Ces travaux sont évalués à 550.000 francs.

RÉSULTATS

DÉPARTEMENT DU VAR PONTS ET CHAUSSÉES

Adjudication du 18 Janvier 1935

pour **travaux neufs, grosses réparations et entretien des Routes Nationales**

1^{er} lot. — R. N. 554. — (prévision de dépense : 85.000 fr.).

I) Extrait du détail estimatif :

Déblais de toute nature. le m3 10 »

Maçonnerie de béton de chaux hydraulique.	—	110	»
Maçonnerie de moellons au mortier de chaux.	—	105	»
Pierres brutes mises en remblai.	—	18	»
Parements vus de maçonnerie de moellons ord.	le m2	7	»
Pierres cassées à pied d'œuvre.	le m3	25	»
Pierres brutes mises en place.	—	24	»
Matière d'agrégation répandue.	—	8	»
Répandage pierres cassées.	le m2	2	20

II) Rabais consentis :

M. BLANC, à Forcalqueiret, *adjudicataire*... 30 %
2 autres soumissionnaires..... 26 %

2^e lot. — R. N. 554 (prévision de dépense : 110.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

a) Etablissement d'un aqueduc :

Fouilles pour emplacement d'ouvrages..... le m3 15 »
Buses de 0,40..... le ml 50 »
Maçonnerie de béton de chaux hydraulique. le m3 115 »
Enduit au ciment..... — 20 »

b) Blocage de fondation :

Terrassement et transport..... le m3 12 »
Pierres brutes rangées à la main. — 24 »
Matière d'agrégation — 8 »

c) Chaussée :

Pierres cassées à pied d'œuvre... le m3 25 »
Pierres brutes mises en place.... — 24 »
Répandage de pierres cassées.... — 2 20
Matière d'agrégation répandue.. — 8 »

II) Rabais consentis :

M. SAMAT, à Brignoles, *Adjudicataire*.... 27 %
3 autres soumissionnaires..... 20, 15, 12 %

3^e lot. — R. N. 555 (prévision de dépense : 65.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées à l'anneau de 0,08, le m3 23 fr. et 22 »

II) Rabais consentis :

M. HALEC, à Puget-Théniers, *Adjudicat.* 29 %
6 autres soumissionnaires.. 27, 21, 15, 14, 13, 11 %

4^e lot. — R. N. 555 (prévision de dépense : 73.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

Fourniture de pierres brutes..... le m3 19 »
Fourniture de pierres cassées à l'anneau de 0,08 et en cordon de 0 m2 60 entre 16 k. et 20 k..... — 27 »

II) Rabais consentis :

M. HALEC, à Puget-Théniers, *Adjudicat.* 38 %
7 autres soumissionnaires ont proposé des rabais allant de 35 à 10 %.

5^e lot. — R. N. 557 (prévision de dépense : 38.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

Fourniture à pied d'œuvre : Pierres brutes et emmétrées..... le m3 13 »

Pierres cassées à l'anneau de 0,08 et emmétrées. — 20 »
Matière d'agrégation emmétrée.... — 11 »

II) Rabais consentis :

M. HALEC, à Puget-Théniers, *Adjudicataire* 30 %
5 autres soumissionnaires ont proposé des rabais allant de 23 à 13 %.

6^e lot. — R. N. 557 (prévision de dépense : 102.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

Déblais de toute nature à forfait pour élargissement. le m3 17 »
Déblais de toute nature, transport à la brouette. — 2 50
Formes d'encaissement le ml 5 »
Fossés. — 6 »
Pierres brutes rendues à pied d'œuvre et emmétrées..... le m3 19 »
Pierres cassées à l'anneau de 0,08 et emmétrées. — 26 »
Matière d'agrégation rendue à pied d'œuvre et emmétrée..... — 14 »

II) Rabais consentis :

MM. HENRY et MACARIO, à Vidauban, *Adjudicataires*. 26 %
3 autres soumissionnaires..... 25, 20, 10 %
7^e lot. — R. N. 558 (prévision de dépense : 90.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées à l'anneau de 0,08.. le m3 33 »
Pierres brutes. — 23 »

II) Rabais consentis :

MM. HENRY et MACARIO, à Vidauban, *Adjudicataires*. 26 %
2 autres soumissionnaires..... 20, 10 %

8^e lot. — R. N. 561 (prévision de dépense : 80.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

Pierres brutes mises en place..... le m3 24 »
Pierres cassées en cordon..... — 25 »
Matières d'agrégation répandue.... — 8 »
Répandage de pierres cassées..... le m2 2 20

II) Rabais consentis :

M. PAYAN, à Taverne, *Adjudicataire*.... 32 %
3 autres soumissionnaires..... 25, 19, 8 %

9^e lot. — R. N. 563 (prévision de dépense : 75.000 francs).

I) Extrait du détail estimatif :

Pierres cassées à l'anneau de 0,10 et emmétrées. le m3 21 »

Pierres brutes.	—	12 »
Répannage de pierres cassées.	—	1 75

II) Rabais consentis :

5 soumissionnaires : 1, 2, 4 %,		
MM. CIOTTI à Castellane, et BERTRAND à Fréjus.		17 %
Sur nouvelle adjudication immédiate :		
M. BERTRAND, <i>Adjudicataire</i>		21 %

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Adjudication du 7 mars 1935

pour la **reconstruction de murs de soutènement sur la route nationale n° 618**

et comportant une prévision de dépense de 405.000 fr.

I) Extrait du détail estimatif :

Remblais provenant d'emprunt.	le m3	10 »
Déblais rocheux.	—	17 »
Pierres à l'anneau de 0,07 répandues.	—	42 »
Béton pour fondations et maçonnerie ordinaire rejointoyée.	—	80 »

II) Rabais consentis :

M. ARNAUD, à Lux-St-Sauveur, <i>Adjudicat.</i>	13 %
2 autres soumissionnaires.	11 %

MINISTÈRE DE L'AIR

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Aérodrome de Nantes — Château-Bougon

Adjudication du 2 mars 1935

pour la **construction d'un pavillon gardien-atelier** et comportant une prévision de dépense de 96.000 francs

I) Extrait du devis estimatif :

Terrassements, maçonnerie, béton armé.	51.000 fr.
Trottoirs et caniveaux. Canalisations.	9.800 fr.
Charpente en bois. Menuiserie, parquets.	8.500 fr.
Serrurerie, Quincaillerie	2.200 fr.
Couverture, Zinguerie	8.800 fr.
Sanitaires, Plomberie	5.000 fr.
Chauffage central	5.900 fr.
Eclairage électrique	2.000 fr.
Peinture, Tenture, Vitrerie.	4.800 Fr.

II) Résultats de l'adjudication :

M. Dodin	109.000 fr.
Entreprise Métropolitaine et Coloniale.	130.600 fr.
Entreprise Le Guillou.	142.000 »
M. L. Bastier.	116.999 fr.

Les offres ayant dépassé le prix limite fixé par M. le Ministre de l'Air, n'ont pu être retenues. Les soumissionnaires ont été invités à présenter de nouvelles offres, ils se sont purement et simplement retirés.

DÉPARTEMENT DU NORD

PONTS ET CHAUSSÉES

Adjudication du 27 Février 1935

pour **travaux d'entretien des R. N. 39 et 40**

1^{er} lot. — R. N. 39. — Revêtement et tarmacadam sur pavage et élargissement de la chaussée entre les P. K. 2,000 et 3,895.

I) Extrait du détail estimatif :

Poussier à pied d'œuvre.	le m3	55 »
Béton mis en œuvre.	—	91 »
Retaille vieux pavés d'échantillon.	le mille	80 »
Mise en œuvre du tarmacadam.	la T.	20 »

II) Rabais consentis :

MM. HERLEM, à Escaudœuvres, <i>Adjudicat.</i>	8 %
Desvignes, à Cambrai.	6 %
Gailledrat, à Cambrai.	5 %
Yzerman, à Cambrai.	0 %
Lobry, à Neuville.	0 %
Rol Lister, à Paris.	Augmentation
Sté des Routes Économiques, à Paris.	Augmentation

2^e lot. — R. N. 43. — Convertissement en pavage mosaïque de la chaussée pavée entre les P. K. 1,274 et 4,024.

I) Extrait du détail estimatif :

Sable à pied d'œuvre.	le m3	33 »
Grenaille.	—	32 50
Emulsion de bitume à 60 % à pied d'œuvre.	la T.	460 »
Béton mis en œuvre.	le m3	80 »

Retaille de pavés :

Echantillon.	le mille	90 »
Mosaïque.	—	110 »
Pavage mosaïque.	le m3	5 50

II) Rabais consentis :

MM. DESVIGNES, à Cambrai, <i>Adjudicat.</i>	4 %
Herlem, à Escaudœuvre.	2 %
Lobry, à Neuville.	0 %
Yzerman, à Cambrai.	0 %
Peulabœuf, à Arras.	augmentation
Sté des Routes Économiques, à Paris.	augmentation

3^e lot. — Fourniture de 2.250 T. de tarmacadam.

Adjudicataire : LA SALVIAM, à Paris,

(Prix consentis : la T. 20/60 sur wag. dép.	50 »
la T. 8/20 sur wag. dép.	60 »

DEPARTEMENT DE L'OISE

**PONTS ET CHAUSSEES
ET SERVICE VICINAL**

Adjudication du 23 février 1935

pour le **répandage de goudron de houille, fourniture de charbon-filler et répandage du mélange goudron-filler** pendant l'année 1935 sur les routes nationales et chemins de grande communication et comportant des prévisions de dépenses de 179.410, 318.160 et 55.800 francs.

I. — Extrait du détail estimatif

Fourniture de filler, rendu dans toutes les gares des lignes d'intérêt général ou d'intérêt local du département ou des cantons limitrophes, y compris déchargement et toutes manutentions, la tonne	180 »
Réception et prise en charge du goudron, quel que soit le mode de livraison.....	2 »
Fabrication du mélange goudron-filler, y compris toutes sujétions et mains-d'œuvre	20 »
Transport du filler au lieu d'emploi, la distance de transport étant comptée directement du chantier de travaux à la gare la plus proche, la tkm.....	1 30
Transport du goudron destiné au répandage ou à la fabrication du mélange goudron-filler au lieu d'emploi, la distance de transport étant comptée directement du lieu de réception du goudron au chantier de travaux, la tkm.....	1 30
Balayage mécanique sur chaussée déjà revêtue d'un produit hydrocarburé, le m ²	0 05
Balayage mécanique sur chaussée non revêtue d'un produit hydrocarburé, le m ²	0 07
Enlèvement par grattage et brossage à la main des produits adhérant à la chaussée, le m ²	0 10
Chauffage et répandage du oudron, la t... ..	70 »
Chauffage et répandage du goudron-filler, la tonne	80 »
Répandage du sable et du gravillon déposé sur les accotements, y compris reprise sur les accotements, le m ³	2 50
Plus-value applicable pour répandage mécanique du sable et du gravillon, le m ³	2 50
Cylindrage du gravillon au moyen d'un cylindre appartenant à l'entrepreneur, le m ² ..	0 09
Cylindrage du gravillon au moyen d'un cylindre appartenant à l'Administration, le m ²	0 08

II. — Rabais consentis :

Premier lot

Compagnie Générale des Goudrons et Bitumes, 74-76, rue J.-J.-Rousseau, à Paris..	2 %
--	-----

Cochery, 6, rue de Rome, à Paris.....	1 %
Flan et Cie, à Meulan-Hardricourt, <i>adjudicataire</i>	10 %
Lassailly et Bichebois, à Issy-les-Moulineaux	6 %
Rol Lister et Cie, 29, rue de Berri, à Paris	1 %
Sté An. des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, à Paris	0 %
Sté Routière Colas, 39, rue du Colisée, Paris	0 %
Sté des Routes Modernes, à Paris.....	0 %
Traga, à Thourotte.....	1 %

Deuxième lot

Compagnie Générale des Goudrons et Bitumes, 74-76, rue J.-J. Rousseau, à Paris..	1 %
Cochery, 6, rue de Rome, à Paris.....	1 %
Flan et Cie, à Meulan-Hardricourt.....	3 %
Lassailly et Bichebois, à Issy-les-Moulineaux.	1 %
Rol Lister et Cie, 29, rue de Berri, à Paris, <i>adjudicataire</i>	5 %
Sté An. des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, à Paris.....	0 %
Sté Routière Colas, 39, rue du Colisée, Paris	0 %
Traga, à Thourotte.....	4 %

Troisième lot

Compagnie Générale des Goudrons et Bitumes, 74-76, rue J.-J. Rousseau, à Paris, <i>adjudicataire</i>	6 %
Cochery, 6, rue de Rome, à Paris.....	1 %
Flan et Cie, à Meulan-Hardricourt.....	3 %
Lassailly et Bichebois, à Issy-les-Moulineaux.	1 %
Rol Lister et Cie, 29, rue de Berri, à Paris..	4 %
Sté An. des Mines de Bitume et d'Alphalte du Centre, à Paris.....	0 %
Sté Routière Colas, 39, rue du Colisée, Paris	1 %
Traga, à Thourotte.....	1 %

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**SERVICE DES TRAVAUX D'EXTENSION
DU PORT DE STRASBOURG**

Adjudication du 27 février 1935

pour **travaux d'achèvement des perrés au Bassin Vauban et au Bassin de la Citadelle** (1^{er} lot) et comportant une prévision de dépense de 290.000 fr.).

I) Extrait du détail estimatif.

Déblais de toute nature.....	le m ³	15 »
Béton de ciment de laitier.....	le m ³	150 »
Dalles de parement pour la murette.	le ml	22 »
Perrés en agglomérés.....	le m ²	42 »
Marches d'escalier dans le talus...	la p.	20 »
Massifs de pierres sèches.....	la p.	15 »
Bornes d'amarrage	la p.	1.300 »
Palplanches métalliques	le kg	1 50

Mise en œuvre de rideau de palplanches métalliques. le ml	50 »
Blocs moulés pour la murette. le ml	45 »

II) Rabais consentis.

M. DAUBIN, à Paris. *adjudicataire* 33 %
Neuf concurrents avaient pris part à cette adjudication.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

PONTS ET CHAUSSEES

Adjudication du 12 février 1935

pour **travaux de terrassement et ouvrages d'art** d'un premier tronçon de l'**autoroute projetée entre Paris et la Région de Versailles-Saint-Germain.**

I) Extrait du Détail estimatif :

Pour les premier et deuxième lots

Déblais en terre de toute nature. Fr.	9 »
Transport et emploi de remblais de déblais et terres d'emprunt à une distance moyenne inférieure à 350 mètres.	6 »
Béton de ciment de Portland au dosage de 250 kgs pour culées, murs en retour, etc.	160 »
Béton de ciment de Portland au dosage de 400 kgs.	320 »
Fourniture et emploi d'acier laminé profilé pour poutrelles.	1.300 »
Fourniture et emploi d'acier rond pour béton armé.	1.500 »

Pour le troisième lot

Démontage de pavage. le m ³	1 30
Déblais de toute nature. le m ³	12 »
Béton de ciment de laitier mis en œuvre, le m ³	130 »
Pose et jointoiement de bordures de trottoirs neuves ou de réemploi. le ml	4 »
Façon de pavage. le m ³	5 50
Fourniture et emploi de sable gros pour forme de pavage. le m ³	47 »
Fourniture et emploi de sable fin pour joints au sable, et sablage. le m ³	50 »
Fourniture à pied d'œuvre de bordures neuves en grès de 18 % _m × 30 % _m le ml	20 »
Refente de pavés 16 × 23, 20 ⁸ et au dessus, le mille	220 »
Chargement, transport et déchargement de déblais. le m ³	15 »
Transport à pied d'œuvre de vieux pavés le mille	59 »

II) Rabais consentis :

Premier lot (Prévision : 3.150.000 fr.)

MM. Saignat et Razel, <i>adjudicataires</i>	45,10 %
Rangeart et Fils.	45 %
Grands Travaux Hydrauliques.	38 %

MM. Bringer et Tondu.	35 %
Vandewalle.	34 %
Morineau.	33 %
Levaux et ses fils.	31 %
Hout.	30 %
Combe.	28 %
Deschiron.	25 %
Allary Frères.	24 %
Huguet Frères.	23 %
Chouard.	23 %
Sainrapt et Brice.	22 %
Renouf.	22 %
Blanchard et Fils.	22 %
Gianotti.	21 %
Société Routes Economiques.	21 %
MM. Macquart.	21 %
Drouard.	18 %
Grands Travaux de Marseille.	18 %
MM. Triouiller et Lerand.	15 %
Desplats et Lefevre.	15 %
Guigues.	6 %
Cante, augmentation de.	30 %

Deuxième lot (Prévision : 1.850.000 fr.)

MM. Saignat et Razel, <i>adjudicataires</i>	44 %
Rangeard et Fils.	42 %
Sté Grands Travaux Hydrauliques.	37 %
MM. Vandewalle.	34 %
Bringer et Tondu.	32 %
Morineau.	32 %
Houy.	32 %
Sainrapt et Brice.	27 %
Renouf.	26 %
Deschiron.	25 %
Allary Frères.	25 %
Blanchart et Fils.	24 %
Huguet Frères.	23 %
Gianotti.	21 %
Macquart.	21 %
Chouard.	21 %
Drouard.	18 %
Sté Routes Economiques.	19 %
M. Ossude.	15 %
Sté Grands Travaux de Marseille.	14 %
MM. Desplats et Lefebvre.	13 %
Triouiller et Legrand.	12 %
Guigues.	7 %
Cante, augmentation de.	30 %

Troisième lot (Prévision : 430.000 fr.)

M. Philippe et ses Fils, <i>adjudicataire</i>	40 %
Sté Routes Economiques.	27 %
MM. Magisson.	25 %
Plantivaud.	24 %
Watelet.	22 %
Allary Paul.	19 %
Sté Pavieurs Réunis.	17 %
MM. Chapelle et Cie.	16 %

Michaud	16 %
Sté Routes Modernes.....	14 %
MM. Renouf	13 %
Bergeon et Cie.....	12 %
Ossude	5 %
Vandewalle	5 %

~~~~~

### DÉPARTEMENT DE L'ORNE

#### PONTS ET CHAUSSÉES ET SERVICE VICINAL

*Adjudications du 28 février 1935*

- 1° **fourniture de bitume et d'émulsion de bitume;**  
 2° **répandage de goudron de houille et de produits goudronneux.**

1° Fourniture de bitume (1<sup>er</sup> lot, comportant une prévision de dépense : 91.200 fr.) :

a) Extrait du détail estimatif :

Bitume livrés en fûts au prix unitaire de 480 fr., la tonne rendue toutes gares, voie normale du département.

b) Rabais consentis :

|                                                                |      |
|----------------------------------------------------------------|------|
| Sté Anonyme des Pétroles Jupiter, <i>adjudic.</i>              | 17 % |
| Pétronaphte (Sté An. Franco-Russe des produits du Naphte)..... | 1 %  |
| Sté Française du Vialit.....                                   | 0 %  |

Fourniture d'émulsion de Bitume (2<sup>e</sup> lot, comportant une prévision de dépense de 458.160 fr.) :

a) Extrait du détail estimatif :

Émulsion à 50 % de bitume, livrée en wagons citernes (compris frais de location des wagons) ..... la tonne 430 fr.

b) Rabais consentis :

|                                                              |      |
|--------------------------------------------------------------|------|
| Sté Chimique de la Route, <i>adjudicataire</i> ....          | 10 % |
| Le Bitume liquide.....                                       | 6 %  |
| Etablissements Lassailly et Bichebois.....                   | 6 %  |
| Sté Rol Lister et Cie.....                                   | 5 %  |
| Sté Gle des Routes Economiques.....                          | 4 %  |
| Sté An. pour la Construction et l'Entretien des Routes. .... | 4 %  |
| Sté de la Mailleraye.....                                    | 3 %  |
| Sté Française du Vialit.....                                 | 0 %  |

2° Répandage de goudron de houille et de produits goudronneux, comportant une prévision de dépense de 1.141.150 fr.

a) Extrait du détail estimatif :

|                                                      |                   |       |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------|
| Pompage du goudron en usine ou en wagon-citerne..... | la T.             | 25 »  |
| Transport.....                                       | la Tkm.           | 1 60  |
| Balayage mécanique sur chaussée déjà revêtue. ....   | le m <sup>2</sup> | 0 02  |
| Balayage mécanique sur chaussée non revêtue .....    | le m <sup>2</sup> | 0 03  |
| Répandage mécanique du goudron... ..                 | la T.             | 100 » |

|                                                    |                   |       |
|----------------------------------------------------|-------------------|-------|
| Répandage du sable ou gravillon approvisionné..... | le m <sup>3</sup> | 6 »   |
| Plus-value pour répandage mécanique                | le m <sup>3</sup> | 6 »   |
| Cylindrage (deux passages).....                    | le m <sup>2</sup> | 0,025 |
| Plus-value pour 2 passages supplémentaires. ....   | le m <sup>2</sup> | 0,015 |

b) Rabais consentis :

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Sté Anonyme pour la Construction et l'Entretien des Routes, <i>adjudicataire</i> ..... | 6 % |
| Sté Anonyme des Travaux Routiers et d'application des goudrons et asphaltes (Trago).   | 5 % |
| Entreprise Albert Cochery.....                                                         | 5 % |
| Sté Chimique de la Route.....                                                          | 4 % |
| Sté Routière Colas.....                                                                | 4 % |
| Sté des Routes Modernes.....                                                           | 4 % |
| Etablissements Lassailly et Bichebois.....                                             | 4 % |
| Sté Rol Lister et Cie.....                                                             | 4 % |
| Entreprise Drouard Frères.....                                                         | 4 % |
| Pierre Girard .....                                                                    | 1 % |

~~~~~

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

CANAL, DU CENTRE

Adjudication du 2 mars 1935

pour remplacement, par des vantaux en charpente soudée des vantaux des portes aval des écluses N^{os} 5, 13, 14, 16, 17 Méditerranée et 4, 7, 20, 21 et 23 Océan.

I) Extrait du détail estimatif :

Fonte.....	le kg	3 50
Acier moulé	le kg	8 »
Tôles et aciers laminés soudés	le kg	2 70
Fer forgé	le kg	3 70
Acier forgé usiné.....	le kg	10 »
Tubes d'acier	le kg	5 »
Crics de ventelle.....	I.100	»
Bois de chêne.....	le m ³	I.300 »
Enlèvement et mise en dépôt d'un vantail à remplacer	I.800	»

II) Rabais consentis :

MM. Dunoyer et Cie, à Lyon, <i>adjudicataires</i>	42 %
Sté Alsacienne de Constructions métalliques, à Lyon.	38 %
Ateliers Schwartz-Hautmont, à Paris.....	33 %
Etablissements Vellas, à Valence.....	31 %
Etablissements Antoine Besson, à Paris....	31 %
M. Paindavoine, à Lille.....	28 %
Sté des Ateliers Aillot, à Montceau-les-Mines.	23 %
Ateliers Moisant-Laurent Savey, à Paris..	17 %
M. Maurice Browaey, à Roubaix.....	17 %
Compagnie de Fives-Lille, à Givors.....	15 %
Cie Générale de construction soudée, à Paris.	11 %
Forges et Ateliers de Commentry-Oissel, à Paris.	9 %
Etablissements Pinette, à Chalon-sur-Saône.	8 %

Etablissements Cabirol, Belleville (Meurthe-et-Moselle). 1 %

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

PONTS ET CHAUSSÉES

Adjudication du 2 mars 1935

pour travaux de réfection et d'aménagement des routes nationales du département.

I) Extrait du détail estimatif :

Démolition de pavage, le m² : 0 fr. 65 et 0 fr. 60.

Démolition de béton de fondation, le m² : 1 fr. 85 et 1 fr. 75.

Déblais de toute nature, le m³ : 11 fr. 25, 9 fr. 55 et 9 fr.

Façon de pavage en pavé d'échantillon, le m² : 4 fr. 50, 3 fr. 85 et 3 fr. 60.

Façon de pavage mosaïque, y compris fondation de béton, fourniture de pavés, sable tamisé et coulis de ciment de Portland, le m² : 71 fr. et 65 fr.

Coulis d'émulsion pour pavage d'échantillon, le m² : 5 fr. 85 et 5 fr.

Fourniture de sable de Seine, le m³ : 45 fr., 43 fr. et 38 fr.

Fourniture de pavés d'échantillon, le mille : 2.500 rancs.

Fourniture de bordures en grès, le mille : 18 fr. 25 et 17 fr. 20.

Fourniture de bordures en granit, le mille : 92 fr., 69 fr. et 65 fr.

II) Rabais consentis :

1^{er} lot. — R. N. n° 1. — Réfection et aménagement entre les points 8 k. et 8 k. 770 à Saint-Denis (prévision de dépense : 320.000 fr.) :

MM. Aubrun Ch., <i>adjudicataire</i>	34 %
Dubrac	32 %
Lecluse et Fils	24 %
Paveurs Réunis	24 %
Routes Économiques	23 %
Gascheau	20 %
Le Corre	17 %
Magisson, E.	7 %

2^e lot. — R. N. 3. — Réfection et aménagement entre les P. K. 13.440 et 14.590, à Pavillon-sous-Bois (prévision de dépense : 1.493.000 fr.).

MM. Masmonteil, <i>adjudicataire</i>	19 %
Debarle.	17 %
Machinaud	12 %
Sté de Travaux Publics	10 %
Magny	9 %
Routes Économiques	8 %
Lecluse et Fils	8 %
Joyeux Frères	0 %

3^e lot. — R. N. 301. — Transformation en mosaï-

que entre les points 4 k. 270 et 5 k. 070 à La Courneuve et Saint-Denis (Prévision de dépense : 602.000 fr.)

MM. Dubrac, <i>adjudicataire</i>	18 %
Duprat	15 %
Chabrat	15 %
Travaux Publics	13 %
Lécluse et Fils	12 %
Bouchenoir	12 %
Paveurs Réunis	7 %
Routes Modernes	6 %
Magisson E.	5 %
Routes Économiques	3 %
Joyeux Frères	0 %

4^e lot. — R. N. 7. — Relevé à bout et élargissement à 15 m. de la chaussée entre les P. K. 5,002 et 5,682 au Kremlin (Prévision de dépense : 696.000 fr.).

MM. Philippe et ses Fils, <i>adjudicataires</i>	19 %
Routes Nouvelles	17 %
Paveurs de Montrouge	15 %
Roche	14 %
Magisson Aîné	12 %
Entreprise Car. et Transports	10 %
Grès	5 %
Ass. Nouv. Paveurs de la Seine	5 %
Tayart	5 %
P. Aubrun	3 %
Routes Économiques	3 %

5^e lot. — R. N. 7. — Relevé à bout et élargissement de la chaussée entre les P. K. 6,300 et 7,100, à Villejuif (prévision de dépense : 900.000 fr.).

MM. Paveurs de Montrouge, <i>adjudicataires</i>	21 %
La Route	19 %
Roche	17 %
Corporat. Réunies du Bâtiment	16 %
Tayart	11 %
A. Magisson	11 %
Grès	9 %
Routes Économiques	6 %
Travaux Publics	5 %
Aubrun P.	5 %
Entr. Carr. et Transports	2 %
Routes Modernes (majoration 3 %).	

6^e lot. — R. N. 186. — Élargissement entre le rond-point du Petit Clamart et la limite du département, à Clamart (Prévision de dépense : 61.000 fr.).

MM. Magnard, <i>adjudicataire</i>	22 %
Longechaud	20 %
Duchene	16 %
Routes Économiques	15 %
Mafrand et Durand	15 %
Meunier	15 %
Pavages et Asphaltes	8 %
Ehrmann	6 %

7^e lot. — R. N. 305. — Transformation en mosaïque et aménagement entre le point 0 k. 800, à

Ivry-sur-Seine, et la rue Charles-Infroit, à Vitry-sur-Seine (Prévision de dépense : 2.346.000 fr.) :

MM. Saignat, <i>adjudicataire</i>	22 %
Aubrun, P	13 %
Tayart	12 %
Les Routes modernes.....	3 %
Routes Economiques	2 %

8^e lot. — R. N. 306. — Transformation en mosaïque et aménagement entre le chemin des Petits-Ponts (rural N° 88) et le chemin G. C. G. N° 130 (Prévision de dépense : 671.000 fr.) :

MM. Duchêne, <i>adjudicataire</i>	21 %
Pagenot	18 %
Ehrmann	16 %
Magnard	11 %
Mafrand et Durand.....	11 %
Plantivaud et Machat.....	11 %
Pavages et Asphaltes.....	8 %
Travaux Publics et Terrassements....	7 %

DEPARTEMENT DU GARD

Adjudication du 5 mars 1935

pour les **Travaux de déviation de la R. N. N° 87** au droit du terrain d'aviation de Nîmes-Courbesac, et comportant une prévision de dépense de 731.912 fr. 49.

I) Extrait du détail estimatif :

Terrassements :

Déblais de toute nature extraits et employés dans l'entreprisif.....	le m ³	5 75
Déblais de toute nature extraits transportés à la brouette, à une distance moyenne de 25 m., et employés en remblais le m ³		7 70
Déblais de toute nature extraits, transportés au tombereau à une distance moyenne de 326,5 m, et employés en remblais	le m ³	9 65

Chaussées :

Fondation de chaussée.....	le m ²	8 70
Encaissement pour forme de la chaussée	le m ²	1 55
Pierres cassées à l'anneau de 0,10..	le m ³	22 75
Pierres cassées à l'anneau de 0,08..	le m ³	28 »
Terre siliceuse pour matière d'agrégation	le m ³	9 70
Répandage des matériaux d'empierrement	le m ²	2.000 »
Banquette de sûreté.....	le m.	20 »

Ouvrages d'art :

Déblais de toute nature pour douilles de fondations	le m ³	10 95
Béton ordinaire au ciment de chaux hydraulique posé à sec.....	le m ³	125 »

Maçonnerie de moellons ordinaires au mortier de ciment.....	le m ³	143 45
Maçonnerie de moellons d'appareil au mortier de ciment.....	le m ³	12 40
Rejointoiement de parements vus de maçonnerie ordinaire	le m ²	10 35
Rejointoiement de parements vus de moellons d'appareil	le m ²	9 10
Béton armé pour dalles, y compris coffrage.	le m ³	347 40
Acier pour armatures de béton armé le k.		2 »
Chape au mortier de ciment de 0,03 d'épaisseur.	le m ²	4.026 10
Dalles de couverture en béton armé.....		46 14
Dalles de couverture de tête avec plinthe.		52 15
Perrés à pierres sèches de 0,30 d'épaisseur.	le m ²	20 55

II) Rabais consentis :

Entreprise Générale du Sud-Ouest, 7-9-11, rue Clarac, Tarbes, <i>adjudicataire</i>		34 %
Mazza Ricardo, Saint-Thibery (Hérault)....		33 %
Jean Dupuis, à Saint-Rémy de Provence....		31 %
Entreprise Générale de Travaux Publics et particuliers Emile Maffre, 21, route de Palavas, à Montpellier.....		31 %
Entreprise Louis Segrette et Fils, 38, rue Saint-Joseph, à Toulouse.....		31 %
Ernest Serrailier, entrepreneur, à Miramas..		29 %
Gary de Favies, entrepreneur, 140, rue de la Chapelle, Paris		28 %
Albert Martinesche, 14, rue Pierre-Corneille, Valence		27 %
François Ferrenq, entrepreneur, à Beaucaire.		27 %
Antonio Quaglierini, 6, rue Jacques d'Avril, à Arles-Trinquetaille		27 %
Sté des Carrières de l'Hermitage, 11, Bd Jean-Jaurès, Nîmes		24 %
Chatelard et Pelatan, 37, quai de la Fontaine Nîmes.		24 %
Entreprise Arthur Coignard, 2, rue de l'Aqueduc, Nîmes		22 %
Louis Blanchard Père et Fils, 30, avenue de Toulouse, Agen.....		18 %
Etablissements Vincent Moreno, route d'Avignon, à Bagnols-sur-Cèze.....		18 %
Llorca, entrepreneur, à Pont-de-Montvert (Lozère).		17 %
Henri Chivas, entrepreneur, 49, Bd Jean-Jaurès, Nîmes		17 %
Entreprise Mouret Frères, 10, rue Violette, Avignon.		17 %
Sté La Route, 96, rue de Maubeuge, Paris (X ^e).		17 %
Sylvain Dupuis, entrepreneur, à Beaucaire..		17 %
Théodore Laffuite, rue Baudin, à Beaucaire.		17 %
Paul Boyer, 22, cours du Parc, Dijon.....		16 %

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE GÉOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE

MOULIN WANTZ DUFOUR
Géomètres Topographes

A. WANTZ
Géomètre-Expert D P L G

81, rue de Châtillon MONTROUGE (Seine)
Telephone Alesia 24-25

Exécution rapide et soignée de toutes les opérations
topographiques se rapportant aux travaux publics.

PLANS D'ÉTUDE

Plans cotés avec courbes de niveau et Plans Parcelaires
pour l'étude de routes, voies navigables, chemins de fer,
canalisations, adductions, barrages-reservoirs, etc

PLANS D'ALIGNEMENTS. PLANS D'AMÉNAGEMENTS IMPLANTATION DE PROJETS

Nivellement - Lignes de pente, profils en long et en travers
sondages en rivières

Opérations de précision - Triangulations, mesurages de
précision au fil d'invar

*Références : Services des Ponts et Chaussées de différents
départements*



ÉTABLISSEMENTS

DAVEY BICKFORD SMITH & Co

Explosifs de Mines

6, RUE STANISLAS GIRARDIN, ROUEN (S.-I.)



LE FERRUM

Société anonyme au Capital de 1.500.000 francs

Peinture métallique adoptée par

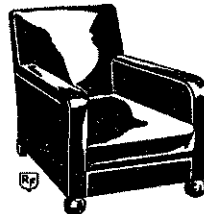
les Chemins de Fer de l'Etat, du Nord, de Ceinture, du Midi, de l'Est, P.L.M., P.O., Métropolitain de Paris, les Mines, la Ville de Paris, les Compagnies gazières, les Ponts et Chaussées, le Service de la Navigation aérienne, les Sociétés d'électricité, les Sociétés pétrolières, les Industries privées.

29, rue de Mogador, Paris (9^e)

Trinité 36-08

Anciennement : Ste des Anciens Ets Ch. Funget et Cie

50% moins cher
à la fabrique



FAUTEUILS
CUIR PATINÉ
GRAND CONFORT
FORMES NOUVELLES

DEPUIS 175 F

200 MODÈLES
EN ATELIER
ASSISTEZ A LA
FABRICATION

CONSTANT 42, RUE CHANZY
PARIS - XI^e
ROQ. 10-04. CATALOGUE 56 FRANCO SUR DEMANDE

Choix unique de fauteuils décorateurs, grand luxe
Conditions spéciales aux élèves des « Ponts ».
vendus au prix de fabrique

SOCIÉTÉ DU
GAZ DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 100 Millions de Francs

6. RUE CONDORCET. - PARIS. 9^e

■

GOUDRON PRÉPARÉ

POUR LES ROUTES

Conforme aux Spécifications du Ministère des Travaux Publics

BRAIS

POUR: TARMACADAM
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX
JOINTOIEMENT
DES PAVÉS DE BOIS

HUILES

POUR: FLUXAGE
IMPRÉGNATION DES PAVÉS
DE BOIS ET TOUS USAGES

S'adresser au Service Commercial : 6, RUE CONDORCET. PARIS (IX^e)

Tél. TRUDAINE 73.00 à 73.09

R. C. Seine 45.943

Ad. Tél. SOUPRODOS. 83. PARIS